

République Française  
-----  
Département des Hauts de Seine



CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE MONTRouGE

Extrait du Registre des délibérations  
Du

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

-----

Nombre de Membres :

- composant le Conseil 17
- en exercice 17
- présents 14
- représentés 2
- excusés ---
- absents 1

**DELIBERATION RELATIVE A L'AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Sur convocation adressée le 27 mars 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au Pôle Santé Solidarité, le 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président.

Présents	Mesdames BAELE, DESJARDIN, GRAINE, HUET, RAMBEAU, SEJOURNE Messieurs LENGEREAU, BOUCHEZ, DESPLECHIN, FLAMME, LIOTARD, MELEDJE, MILLOTTE, VERZEELE.
Représentés	Madame FAVRA, pouvoir donné à Madame BAELE Monsieur ONDOUA, pouvoir donné à Madame GRAINE
Absents	Monsieur SAINTOUL

Les membres présents, formant la majorité des Administrateurs en exercice, peuvent valablement délibérer en exécution de l'article R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des familles.



## DELIBERATION RELATIVE A L'AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que le résultat excédentaire de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Le compte administratif 2022, fait apparaître les résultats suivants :

### **I SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	1 750 256,52 €
Recettes	1 709 968,97 €
Résultat de l'exercice	- 40 287,55 €
Excédent antérieur reporté	385 474,70 €
<b><u>Résultat à affecter</u></b>	<b><u>345 187,15 €</u></b>

### **II SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	20 977,63 €
Recettes	576 867,61 €
Résultat de l'exercice	+ 555 889,98 €
Excédent antérieur reporté	96 733,21 €
<b><u>Résultat à affecter</u></b>	<b><u>652 623,19 €</u></b>

Il vous est proposé de reprendre ces résultats sur le Budget Primitif 2023 et de les affecter comme suit :

- Le résultat de la section de fonctionnement ainsi repris est affecté en totalité à la section de fonctionnement sur la ligne R 002 – solde d'exécution positif reporté, soit un montant de **345 187,15 €**.
- Le résultat de la section d'investissement ainsi repris est affecté en totalité à la section d'investissement sur la ligne R 001 – solde d'exécution positif reporté ; soit un montant de **652 623,19 €**.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles
- Vu le compte administratif de l'exercice 2022
- Vu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2022

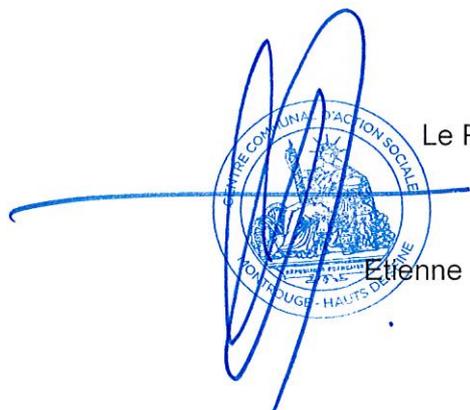
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Article 1<sup>er</sup> : **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en totalité à la section de fonctionnement sur la ligne R 002 du Budget Primitif 2023 – solde d'exécution positif reporté, soit un montant de **345 187,15 €**.

Article 2 : **DECIDE** d'affecter le résultat de la section d'investissement en totalité à la section d'investissement sur la ligne R 001 du Budget Primitif 2023 – solde d'exécution positif reporté ; soit un montant de **652 623,19 €**.

Fait en séance du 03 avril 2023

Ont signé les membres présents

 Le Président,  
Etienne LENGEREAU  
Maire

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
préfecture le

Et de la publication le